

## Groupe de travail du CNAS du 6 avril 2018

### Aides à la parentalité et aux aidants

Ce groupe de travail était présidé par Monsieur Estournet, Sous Directeur des ressources humaines.

Les thèmes, aide à la parentalité et aux aidants n'ont jamais fait l'objet d'un groupe de travail particulier alors même que le plan égalité professionnelle dans l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle le prévoit.

En avant-propos, **FO FINANCES** a rappelé le contexte social dans la Fonction Publique, marqué par la participation massive des personnels des finances à la journée de grève du 22 mars.

De plus, **FO FINANCES** a souligné l'attitude de Monsieur Darmanin qui, à l'ouverture de ce groupe de travail, n'avait toujours pas répondu favorablement à la demande d'audience des fédérations.

L'ordre du jour était le suivant :

- prestations interministérielles
- prestations ministérielles
- actions à mener pour améliorer ou consolider les prestations.

#### Prestations interministérielles

##### ✓ Prestations d'aide à la parentalité

M. Estournet a souhaité élargir ce groupe de travail à toutes les prestations afin de présenter un panorama complet.

Le nombre total de crèches au niveau Fonction Publique s'élève à 2856, mais la direction n'a aucun chiffre concernant l'attribution aux agents des Finances.

Les CESU 0-6 ans bénéficient à 3290 agents des MEF pour un montant moyen de 506 €.

Seuls 17 % des agents éligibles en font la demande. Pour **FO FINANCES**, cette méconnaissance de leurs droits est en partie due au manque de communication des aides existantes.

Par ailleurs, une réelle difficulté d'utilisation des CESU est à relever, en particulier dans les DROM et départements ruraux.

Certaines collectivités refusent même de passer des conventions avec le prestataire.

Dernier point, les subventions pour séjours d'enfants (hors EPAF) sont gérées par les délégués à l'action sociale, financées par chaque ministère et accordées sous conditions de ressources.

##### ✓ Prestations d'aide aux retraités

L'aide au maintien à domicile favorise le maintien à domicile des pensionnés de l'Etat et vient en soutien dans le cas d'une perte d'autonomie.

Elle repose sur une évaluation fine des besoins effectuée au domicile, tenant compte de leurs conditions de vie, de leur état de santé et de leur isolement.

Elle concerne les personnes âgées assimilées au GIR 5 ou 6.

**FO FINANCES** regrette que la communication sur ces prestations interministérielles soit très insuffisante, voire parfois inexistante.

Il est nécessaire de mettre en place une information généralisée à destination de l'ensemble des agents des finances.

Ce point sera d'ailleurs abordé dans le groupe de travail "Communication" fin mai.

## Prestations ministérielles

Les réservations en crèche ont été légèrement renforcées de 2012 à 2014, mais les MEF ne disposent que de 510 berceaux, majoritairement en Ile de France.

Malgré les demandes récurrentes de **FO FINANCES**, ce chiffre n'a pas évolué depuis 4 ans, alors que chacun sait qu'il participe à une politique pour l'égalité professionnelle

Le budget consacré à cette prestation s'élève à 3,5 M€ et a augmenté de 100 000 € cette année.

La direction envisage de changer sa politique de réservation, en concentrant ses réservations près du domicile plutôt que près du travail.

Par ailleurs, elle envisage de passer des conventions avec des organismes pour avoir une offre plus modulable, au lieu de réserver des berceaux dans des crèches précises.

Le problème du recensement des besoins pose aussi question. La mise en place d'un questionnaire simplifié au moment de la déclaration de grossesse est à étudier.

**FO FINANCES** a appuyé cette option qui paraît cohérente et facile à mettre en oeuvre via les correspondants sociaux.

En complément des crèches, **FO FINANCES** a également souhaité que la direction étudie la possibilité de passer des conventions avec les collectivités gérant un réseau d'assistantes maternelles.

**FO FINANCES** souhaite avoir connaissance des fiches de procédure pour l'attribution et le suivi des places en crèche.

Les problématiques des douaniers travaillant en horaires décalés ont été évoquées, sans solution à ce stade.

Les CESU 6-12 ans ont été mis en place en 2015. Ils bénéficient à 4294 agents pour un montant de 200 à 400 € en fonction des ressources. Les fédérations ont souligné les mêmes difficultés d'utilisation et la nécessité de travailler avec nos partenaires sur ce point.

**FO FINANCES** a revendiqué que les CESU puissent être utilisés dans les centres de loisirs. Cette demande, à laquelle il ne voit pas d'objection, va être étudiée par le Secrétariat Général dans le cadre de la réglementation existante.

A quelques jours de la présentation des conclusions de l'audit sur EPAF par le CGEFI, **FO FINANCES** est intervenue pour demander une révision des tarifs à la baisse pour augmenter la fréquentation des centres de vacances.

Par ailleurs, **FO FINANCES** a demandé l'ouverture de séjours pour les vacances de la Toussaint.

Au vu de certains départements qui en organisent, avec 622 bénéficiaires, le succès est indéniable.

## Les perspectives :

Un réel effort de communication doit être fait sur ces aides, et **FO FINANCES** prend acte de l'organisation d'un groupe de travail prochainement sur ce point.

La gestion des places en crèche doit être plus souple, et être optimisée en fonction des besoins des agents.

Le service social possède une réelle expertise dans l'accompagnement des aidants : connaissance de la législation, des services partenaires et des spécificités locales.

Ce soutien doit être mis en avant et formaliser par des fiches pratiques ou l'organisation de réunions collectives.

**FO FINANCES** a souligné le travail des délégués et des assistants de service social. Dans le même temps, **FO FINANCES** a alerté sur les conséquences de leur charge de travail en période de réduction d'effectifs. De nombreuses délégations départementales sont actuellement en souffrance de ce point de vue, pour **FO FINANCES** ce n'est pas acceptable !

**FO FINANCES** est favorable pour l'étude de nouvelles aides, ce qui ne peut se concevoir que par un abondement des crédits budgétaires. Sans surprise, le président de séance ne s'est aucunement engagé sur cette dernière demande.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>



Rubrique ACTION SOCIALE